

Jésus et le divorce, l'infidélité, le remariage  
Matt 5.31-32, 19.1-9

*Introduction*

Nous abordons depuis quelques semaines des sujets sensibles. Que nous soyons célibataires, mariés, divorcés, veufs ou veuves, remariés, nous sommes tous appelés à honorer Dieu dans nos vies et dans la situation où nous nous trouvons en ce moment.

Il est presqu'inutile de vous dire que les opinions sont partagées parmi les enfants de Dieu à propos des sujets que nous abordons ce matin, notamment celui du divorce, de l'infidélité, et du remariage. Ces divergences d'opinion s'expliquent de différentes manières, que nous aborderons en partie dans quelques instants. Mais je veux simplement noter à ce point-ci que ces sujets sont débattus, et, surtout, qu'ils touchent nos vies de très près.

Certains d'entre nous vivent bien leur célibat, sans l'ombre d'un doute. D'autres vivent bien leur mariage, encore là sans aucun doute. D'autres, cependant, vivent des difficultés, en raison de leur célibat, ou encore en raison des situations difficiles dans leur mariage actuel, ou dans leur mariage passé, ou dans des relations passées.

Je désire être sensible à ces réalités, et élargir notre approche face à des situations complexes, exigeantes, et coûteuses.

**1. Nous sommes des êtres entiers, complexes, qui mènent des vies complexes**

Pour paraphraser les paroles de l'Écclésiaste, "Dieu a fait les êtres humains droits, mais ceux-ci ont cherché bien des détours" (cf. Ecc 7.29).

Les méandres de nos vies, ajoutés à nos mauvais choix et à notre cœur tortueux, nous rendent parfois la vie bien difficile. Nous vivons dans un monde déchu, différent de celui à l'origine, et nous vivons *tous* les conséquences de nos propres péchés et de ceux des autres. Même si certains d'entre nous sont épargnés plus que d'autres, il n'en reste pas moins que nous sommes *tous* susceptibles au péché, aux mauvais désirs (les nôtres ou ceux des autres), aux choix frivoles, aux émotions hors contrôle.

Nous sommes des êtres entiers. Nous sommes constitués, entre autres éléments, de pensées, d'émotions et de volonté (cette dernière se traduit par nos décisions). Nos pensées, nos émotions et notre volonté sont constamment à l'œuvre ; peu importe ce que nous pensons, ce que nous ressentons, ce que nous choisissons, ces trois dimensions de la personne sont à l'œuvre simultanément.

De plus, ces trois domaines de la personne humaine sont interreliés, et s'influencent mutuellement, que nous en soyons conscients ou non.

Mais il y a plus : ce que nous *croyons* ne correspond pas toujours à ce que nous connaissons ; si nous savons quelque chose, encore nous faut-il reconnaître comme *vrai* ce que nous connaissons, et que nous y appliquions notre volonté, notre confiance. Sinon, nos connaissances n'influencent que très partiellement nos comportements. La Bible est suffisamment lucide et honnête pour nous présenter des gens qui connaissaient bien mieux que ce qu'ils ont choisi de faire !

Si un élément de notre connaissance vient en contradiction avec nos comportements, nos émotions ont tendance à prendre le dessus, à résister au changement, ou encore à produire en nous un minimum de changement dans notre comportement ou nos croyances.

D'une part, la paresse, la honte, le manque de volonté, la mauvaise conscience, tout cela peut nous diriger vers de fausses croyances, vers des sentiments mal orientés, vers des décisions erronées ou carrément stupides (que nous tentons de justifier par la suite !). Notre bon sens laisse facilement la place à l'insouciance, la négligence, la déviance, la complaisance, quand ce n'est pas l'arrogance et l'insolence.

D'autre part, la rigidité, l'orgueil, le légalisme, peuvent tout aussi bien nous conduire vers de fausses croyances, vers des sentiments mal orientés, vers des décisions erronées.

Ce qui est parfois perçu comme de la compassion peut simplement être le reflet de nos émotions ; ce qui est

perçu comme de la rigidité peut n'être que de la témérité. Bref, les sentiments qui nous animent sont souvent la locomotive de nos pensées et de nos décisions. Nos émotions et nos décisions, loin d'être à la remorque de notre compréhension de la Parole de Dieu, sont souvent malheureusement les facteurs-clés qui guident nos croyances et nos comportements.

Pas besoin d'être très malin en psychologie de la personnalité pour comprendre que nos pensées et nos décisions sont souvent tributaires de nos émotions. Je dis ceci avec le plus grand respect, car je sais très bien que nous avons *tous* tendance à nous tromper par des faux raisonnements, et que nous avons tout à gagner à faire tous nos efforts pour comprendre et mettre en pratique la Parole de Dieu.

Quelques fausses croyances, qui n'ont rien à voir avec nos connaissances ?

- “Le mariage est le paradis terrestre, et le célibat est un enfer . . .”
- “Les relations sexuelles sont essentielles à la pleine humanité.” Croire cela, c'est réduire la personne humaine à sa seule dimension sexuelle, comme si l'être humain n'était qu'un être de désir et de pulsion (ceci relève plutôt de Freud, et non de la Parole de Dieu). Après tout, Jésus a été pleinement humain, sans avoir eu de relations sexuelles.
- “Dieu ne peut pas me demander d'agir contre nature.” Ici, on entend “par nature” nos désirs sexuels. Encore une fois, une telle vision de l'être humain est extrêmement réductrice. Nous sommes créés à l'image de Dieu, pas à la remorque de nos désirs.
- “Dieu désire mon bonheur.” Le plus grand désir de Dieu, c'est plutôt nous transformer à l'image de son Fils Jésus-Christ, et non nous procurer que ce que croyons être essentiel à notre bonheur.

Dans le domaine des relations humaines et de la sexualité, ce que nous *savons* se bute à ce que nous *ressentons*, à ce que nous *désirons*. Et nos décisions n'atterrissext pas toujours du bon côté.

Oui, nous sommes des êtres complexes, et déchus, nous dit la Bible. Nous ne retrouverons notre entièreté comme être humain que lorsque nous laisserons la Parole de Dieu diriger nos pensées, nos émotions, nos comportements. Être véritablement humain, c'est être ce que Dieu désire de nous, et non ce que nous désirons.

“Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit, qui est en vous, et que vous avez reçu de Dieu, et que vous n'êtes pas à vous-mêmes ? Car vous avez été rachetés à grand prix. Glorifiez donc Dieu dans votre corps ! (1 Cor 6.19-20)

## 2. Jésus, le mariage, l'inconduite, le divorce, le remariage

Pour les enfants de Dieu, ce qui dirige nos vies, donc, devrait être la Parole de Dieu. *Apprendre* à la lire de près et *comprendre* ce que Jésus a enseigné à propos du mariage, de l'infidélité, du divorce et du remariage, devrait avoir préséance sur nos opinions, nos émotions, nos décisions. Ceci n'est nullement du légalisme, mais simplement reconnaître ce que nous disons croire mais que nous avons beaucoup de difficulté à soutenir et à mettre en pratique.

Nous allons regarder quatre textes, allant du plus simple au plus complexe, afin d'avoir une vue d'ensemble du sujet. Il faudra nous garder de sauter à des conclusions hâtives avant d'avoir le portrait global. Le sujet est épiqueux, et sensible, je le répète.

*Marc 10.6-12 [le lire]*

Jésus ne donne pas ici tout un cours à propos du mariage, mais répond à une question des Pharisiens à propos du divorce, et qui veulent le prendre au piège. Jésus leur répond en recadrant la question et en retournant au tout début, à l'institution du mariage dans le jardin d'Éden. Le mariage est présenté par Jésus comme l'union, par Dieu lui-même, de deux personnes qui ne sont plus deux, mais une seule chair, c'est-à-dire, une seule entité (les époux conservent leur identité, mais aux yeux de Dieu, ils sont maintenant unis par lui).

Le mariage n'est pas un simple contrat de convenance, une simple entente entre époux ; il est aussi l'acte par lequel Dieu lui-même unit mari et femme dans une relation qui dépasse une simple œuvre humaine. Il n'est pas une institution de l'Église, mais il relève plutôt de l'ordre créationnel, au tout début de la création, avant la rupture de l'être humain d'avec Dieu. Le mariage transcende les cultures et les époques. À travers l'histoire,

différentes cultures et différentes sociétés ont eu diverses manières de célébrer les mariages, mais ils ont tous des éléments communs (auxquels nous reviendrons).

Au v. 11, en réponse à une demande de clarification de la part des disciples, Jésus dit : “Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre commet un adultère *envers la première*, et si une femme répudie son mari et en épouse un autre, elle commet un adultère.” Je répète que l’on ne peut résumer l’enseignement de tout le NT en un seul verset ; Jésus donne une clarification à ses disciples (v.10) suite à la controverse avec les Pharisiens.

Avant de réfléchir à propos de ce que le texte ne dit pas, voyons ce qu’il dit :

- il s’agit d’un cas où un homme répudie sa femme *et en épouse une autre*
- ce qui est taxé d’adultère est la répudiation (ou le divorce) suivie d’un autre mariage, et non pas uniquement le fait de divorcer
- cet adultère est commis “envers la première” épouse
- la situation s’applique également à une épouse qui répudie son mari et qui en épouse un autre (une situation possible parmi les païens, mais pas chez les Juifs)

*Question: Qu'est-ce que l'adultère ?*

- Dans l’AT, l’adultère est un geste commis contre le mariage d’un autre. L’adultère est principalement commis envers le mari de la femme avec laquelle on a une relation illicite
- Dans le NT, Jésus élargit la définition de l’adultère ; ici, l’adultère n’est pas commis contre le mari d’une femme qui n’est pas la nôtre, mais *contre sa propre épouse* (“envers la première”). Jadis restreint au fait de violer le mariage d’un autre, l’adultère est ici défini comme le fait d’avoir une relation sexuelle à l’extérieur de son *propre* mariage. On commet l’adultère alors que l’on est soi-même marié; on commet l’adultère contre son propre conjoint, et non seulement contre le conjoint de l’autre.
- Dans toute la Bible, l’adultère est un péché que l’on commet alors que l’on est marié, ou avec quelqu’un qui est marié. Les relations sexuelles avant le mariage, ou d’autres genres de relations sexuelles illicites sont plutôt appelées de l’inconduite (ou de l’impudicité ou de la fornication, selon les traductions).

Ce que ce texte ne dit pas :

- ce texte ne contient pas la clause d’exception trouvée en Matthieu 5 et 19
- il n’aborde pas la question du remariage de l’ex-épouse ou de l’ex-époux maintenant divorcé(e). Cette question est traitée dans un autre texte

*Luc 16.18 [le lire]*

On se demande pourquoi ce texte à propos du divorce apparaît dans ce contexte, qui semble ne rien avoir en commun avec la question du mariage, du divorce, du remariage, et de l’adultère. Cependant, si nous avions le temps d’examiner le contexte à partir du v. 14, nous pourrions constater que Jésus présente aux Pharisiens un exemple où ceux-ci contredisent la loi et les prophètes (vv.14-17), un cas où ils n’écoutent pas Moïse et les prophètes (vv. 29, 31).

Ce texte est quasi-identique à celui de Marc 10.11-12, à quelques différences près :

- il ne spécifie pas que l’adultère est commis “envers la première” épouse
- il ne présente pas la réciproque du côté d’une femme qui répudie son mari

Par contre, il ajoute un détail important :

- le cas d’un homme qui épouse une femme répudiée par son mari et qui ainsi commet l’adultère

L’adultère, par définition, est commis par quelqu’un qui est marié. Dans le cas présent, répudier sa femme et en épouser une autre mène à commettre l’adultère (même si l’on a divorcé de la première), et épouser une femme répudiée par son mari mène à commettre l’adultère, même si la femme a été divorcée par son mari. Comment cela est-il possible ? La seule explication possible est de constater que le mari, bien que divorcé, et la femme, bien que divorcée, sont encore mariés aux yeux de Dieu, même s’ils ont officiellement divorcé. Si ce n’était pas le cas, on ne parlerait pas d’adultère (commis par des gens mariés), mais d’inconduite sexuelle (des gens qui ne sont pas mariés, ou des gens qui ne sont plus mariés).

Je ne suis pas sans comprendre que les répercussions d'une telle affirmation sont énormes ! Certaines personnes se remarient pensant qu'elles ne sont plus mariées et donc libres de se remarier (parce que divorcées aux yeux des humains), alors que devant Dieu, elles sont encore mariées ! Les conséquences d'une telle réalité vont à l'encontre de ce qui est pratiqué dans notre société !

Cependant, selon les paroles de Jésus et celles de Paul, il existe des exceptions, et nous nous tournons maintenant vers deux textes importants.

*Matt 5.31-32 [le lire]*

Ce court texte se situe dans le cadre de six sujets abordés par Jésus, où Jésus corrige le tir à propos de certains commandements de l'AT. Jésus va même jusqu'à placer son autorité au-dessus de celle de l'Ancienne Alliance. D'ailleurs, toute cette section (Matt 5.17-48) est une démonstration de ce que Jésus veut dire lorsqu'il affirme : "Ne pensez pas que je sois venu abolir la loi ou les prophètes. Je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir" (5.17). Jésus n'abolit pas l'AT, mais l'accomplit dans sa propre personne. La manière dont il accomplit la loi et les prophètes change en fonction des commandements et des réalités de l'AT. Dans les six cas présentés en Matthieu 5, Jésus va plus loin que la simple lettre du texte, il met en lumière ce qui se trouve à la racine de ces commandements (notamment, le cœur humain pécheur et rebelle à Dieu).

En Matthieu 5, Jésus accomplit la loi et les prophètes en corrigeant les interprétations fautives des Juifs, en mettant en lumière la racine du mal, et en étant encore plus restrictif que Moïse ! Il nous faut lire ces textes en fonction de l'histoire de la révélation (progressive à travers le temps), à la lumière de l'histoire de la rédemption maintenant accomplie en Jésus-Christ.

Aux vv. 31-32, Jésus prend ses distances d'avec Moïse, non pas en le contredisant, mais en précisant certaines conditions au divorce, surtout en ce qui a trait à l'infidélité. Le terme employé ici est différent de celui normalement traduit par adultère. Le terme infidélité renvoie à une réalité plus large ; l'adultère concerne les gens qui sont mariés (on commet l'adultère alors qu'on est soi-même marié ou avec quelqu'un qui est marié), alors que l'infidélité renvoie à toute une série d'inconduites sexuelles, notamment le fait de se prostituer (Matt 15.19, Marc 7.21), une relation incestueuse (1 Cor 5.1), une relation sexuelle avec une prostituée (1 Cor 6.13, 18), et l'inconduite en général (2 Cor 12.21, Éph 5.3, Gal 5.19, Col 3.5) [où le terme *porneia* est employé aux côtés de l'impureté, de la débauche, des passions et des mauvais désirs]. Il inclut aussi des comportements illicites tels que l'inceste, l'homosexualité, et la bestialité.

En quel sens un homme qui répudie sa femme "l'expose à devenir adultère" (v. 32) ? Si un homme divorce sa femme sans qu'il n'y ait infidélité, il l'expose à devenir adultère, dit ce texte. En quel sens cela est-il possible ? Nous avons déjà vu que l'adultère est quelque chose que l'on commet quand on est marié. Cet homme expose sa femme à l'adultère en ce qu'en la divorçant pour une raison autre que l'infidélité, elle est en fait encore mariée aux yeux de Dieu. En se remariant avec quelqu'un d'autre, ce mariage serait en fait un adultère, vu qu'elle est encore mariée avec son premier mari. Si ce n'était pas le cas, on ne parlerait pas d'adultère, mais plus largement d'infidélité. Je répète : l'adultère est quelque chose que l'on commet alors que l'on est marié.

Selon la même logique, un homme qui épouse une femme répudiée (divorcée) commet l'adultère, même si lui-même n'était pas marié auparavant. La personne que cet homme épouse, une femme divorcée, est en réalité encore mariée aux yeux de Dieu, et n'est pas libre de se remarier. C'est pour cela qu'il y a adultère. Ceci veut donc dire que ce qui était considéré comme motif valable de divorce pour les Juifs ne l'est pas pour Jésus. Pas étonnant que les disciples aient exprimé leur étonnement (en Marc 10 et Matthieu 19). Ainsi, un divorce accordé pour une raison autre que l'infidélité ne dissout pas le mariage, et les époux ne sont *pas* libres de se remarier.

Par contre, Jésus énonce ici une réelle exception à ce qui est rapporté ailleurs par Marc et par Luc. Ni Marc ni Luc n'ouvriraient la porte à la possibilité d'un remariage. En disant que "celui qui répudie sa femme sauf pour infidélité, l'expose à devenir adultère," il s'ensuit logiquement que celui qui répudie sa femme dans le cas d'infidélité ne l'expose pas à devenir adultère, car en fait, elle l'est déjà. Ainsi, s'il y a eu infidélité, il semble donc qu'il y ait motif suffisant pour divorcer, et que le remariage soit possible (et ce, dans le cas des deux conjoints ; si l'on permet à l'un de se remarier, on le permet aussi à l'autre).

Encore ici, le texte ne couvre pas toutes les possibilités, mais il est un exemple de la manière dont la loi et les prophètes s'accomplissent en Jésus-Christ. L'enseignement de Jésus est en réalité plus restrictif que les concessions faites à l'époque de Moïse. La lettre de divorce exigée par la loi de Moïse avait pour effet de

restreindre le divorce (on devait demander à quelqu'un d'écrire une lettre pour nous, la plupart des gens ne sachant ni lire ni écrire de façon générale) et de permettre à la femme divorcée de se remarier. Jésus restreint l'accès au divorce en ne permettant, comme motif acceptable, que l'infidélité conjugale .

Ceci ne signifie nullement qu'une fois infidélité commise, le divorce soit obligatoire. J'y reviendrai un peu plus tard.

### *Matt 19.7-9 [le lire]*

Il s'agit du même événement que celui rapporté en Marc 10 que nous avons regardé précédemment. Malgré quelques différences dans le détail, le sujet de discussion est le même, et les paroles sont pratiquement les mêmes. Dans le cas qui nous concerne, je m'attarde à une différence plus importante entre Marc et Matthieu : alors que Marc ne contient aucune exception, Matthieu précise : "Quiconque répudie sa femme, sauf pour infidélité, et en épouse une autre, commet un adultère" (v. 9). Cette exception est la même que celle rapportée en Matthieu 5.

La question des Pharisiens (Matt 19.3) portait sur les motifs acceptables de divorce. Jésus recule dans le temps et, avant de parler de motifs de divorce, il précise les termes du mariage : un homme, une femme, unis par Dieu lui-même. La concession faite par Moïse était "à cause de la dureté du cœur," une expression qui renvoie à un cœur dur vis-à-vis de Dieu, et non vis-à-vis du conjoint. Moïse traite du divorce comme un état de fait dans la société de jadis, et met des balises au divorce dans le but de protéger la femme et lui permettre de se remarier. Les Juifs du temps de Jésus en avaient fait une porte de sortie facile afin de justifier le divorce, tant qu'une lettre de divorce était rédigée. Jésus ferme la porte à ses multiples motifs, tout en reconnaissant une exception : l'infidélité conjugale. Tout remariage n'est pas adultère.

J'en profite pour affirmer de nouveau ce que signifie le mariage :

- Le mariage est l'engagement public d'une loyauté réciproque, permanente et exclusive, entre un homme et une femme. Par définition, ceci exclut l'union de conjoints de même sexe, ceci exclut un mariage dit "ouvert," ou encore un mariage temporaire. Ces unions ne sont pas des mariages, mais des situations d'impudicité (ou d'inconduite sexuelle). On n'embrasse pas le mariage de manière frivole ; il est l'engagement de toute la personne, pour toute la vie, envers une seule personne de l'autre sexe.
- Le mariage est un engagement permanent. On ne se marie pas pour émigrer dans un pays, ou pour légaliser la naissance d'un enfant et divorcer par la suite. En se mariant, on s'engage pour la vie, "jusqu'à ce que la mort nous sépare."
- Le mariage est un engagement exclusif. Il est l'acte par lequel on s'unit à son épouse ou son époux, à l'exception de tout autre personne. On ferme ainsi la porte à toute autre relation du même genre avec une tierce personne.
- Le mariage est aussi l'acte de Dieu par lequel Dieu unit les conjoints dans une relation qui dépasse toutes les autres de par sa nature même ; "ils ne sont plus deux, mais une seule chair."
- Le mariage est consommé par l'acte sexuel. Précisons que l'union sexuelle ne crée pas le mariage, mais en est le résultat normal, une fois que l'engagement permanent et exclusif est prononcé publiquement.
- Précisons que si l'union sexuelle ne crée pas automatiquement le mariage, l'infidélité sexuelle ne dissout pas automatiquement un mariage. L'infidélité sexuelle a cependant des conséquences graves, qui peuvent mener au divorce.
- Le mariage est le désir manifesté de faire vie commune, s'exprimant de manière ultime dans l'union sexuelle. Il n'est pas un simple contrat entre époux, pas plus qu'une relation sexuelle hors mariage n'est un engagement exclusif et permanent.

### **3. Quelques réflexions pastorales à propos de tous ces sujets**

Nous visons à *construire* nos vies, que l'on soit célibataire, marié ou divorcé. Nous ne sommes pas appelés à simplement subir les aléas de la vie, ou à suivre nos désirs, nos émotions; nous sommes appelés à suivre les enseignements de la Parole de Dieu. Notre bonheur dépend de notre engagement à marcher dans les voies de Dieu, et non pas de nos propres désirs en nous trompant nous-mêmes par toute sorte de raisonnements.

Nous visons aussi à *reconstruire* nos vies, c'est-à-dire, à pardonner, à nous réconciler, à rebâtir s'il y a eu infidélité. Notre premier conseil ne sera jamais de divorcer, mais de tenter de reconstruire une relation fracturée,

*même s'il y a eu infidélité.* Il arrive cependant, parfois, que le divorce soit inévitable. Je pense aux cas suivants :

- si la relation adultère ou l'inconduite sexuelle se poursuit
- si le conjoint adultère refuse de se repentir et de confesser sa faute (cela ne signifie pas que tous les torts soient du même côté, mais il doit y avoir repentance vraie et sincère de la part du conjoint adultère. Les "circonstances atténuantes" n'ont pas droit de cité lorsque vient le moment de confesser son péché).
- si le conjoint infidèle refuse de se soumettre à un examen de ses allées et venues et des ses relations avec la tierce partie, incluant les appels téléphoniques, les textos, les courriels, et ainsi de suite. Cet examen devrait être fait par une personne de confiance, un frère ou une sœur mûr dans le Seigneur. Sans cela, la confiance ne pourra jamais être rétablie entièrement entre les époux, et une vraie repentance ne pourra jamais être authentifiée.

L'infidélité sexuelle ouvre la porte au divorce, mais ne l'exige pas, cependant. Cherchons, au contraire, la voie que nous enseignent les Écritures:

- la vraie repentance et le changement de comportement, d'habitudes de vie
- le pardon (qui est parfois un long processus)
- rétablir la confiance entre les époux
- se soumettre à une discipline personnelle, à une discipline de couple, à une discipline de vie à l'aide de frères et sœurs mûrs

Je m'adresse à tous à ce point-ci, que vous soyez célibataires, mariés, séparés ou divorcés, ou remariés. Les Églises ont -elles une fixation sur les péchés sexuels ? Sont-ils les seuls péchés dont nous parlons en assemblée ? On pourrait discuter longuement de l'orgueil, de la glotonnerie, du mépris envers les autres, et j'en passe. La raison pour laquelle nous parlons de sexualité, notamment d'adultère et d'inconduite, c'est parce que Jésus en parle dans le contexte du mariage, du divorce et du remariage. Jésus en a fait le seul motif pour lequel un homme ou une femme peut répudier son conjoint. C'est dire le sérieux de la chose !

### *Conclusion*

Je ne peux pas, dans le cadre d'un court enseignement comme celui de ce matin, aborder toutes les situations possibles, ni étudier tous les textes du NT à propos de ces questions difficiles. J'aimerais cependant terminer par un certain nombre d'exhortations adressées à tous, que nous soyons célibataires ou mariés.

Les péchés sexuels laissent des traces profondes dans la personne humaine et dans le couple : sentiment d'échec, de trahison, de culpabilité (et ceci, chez les deux membres du couple). Ces péchés mènent vers une culture du secret, de la méfiance, de la défiance, même. L'adultère ou l'inconduite sexuelle est un manquement à un engagement intégral, de toute la personne, un engagement public et volontaire. Les conséquences d'un adultère sont loin d'être mineures.

Je ne dis pas ces choses pour nous écraser, mais pour nous vacciner ! [lorsqu'un frère en Jésus-Christ est venu m'annoncer l'adultère de son épouse]

Frères et sœurs, l'adultère et l'inconduite sexuelle sont des choses très sérieuses, et on ne saurait les prendre à la légère.

Le temps me manque pour faire l'autopsie d'un adultère. J'aimerais simplement souligner au passage qu'une personne mariée ne commet pas l'adultère par hasard, pas plus qu'un célibataire ne commet l'impudicité par hasard. Ces actes sont le résultat d'avoir brûlé plusieurs feux rouges, d'avoir emprunté des sentiers glissants là où notre conscience et l'Esprit de Dieu nous avaient avertis de ne pas aller. Les premiers chapitres du Livre des Proverbes en ont long à dire à ce sujet.

Ne nous croyons pas immunisés contre la tentation et le péché. Comme le dit Prov 7.26 au sujet de ceux qui ont suivi le sentier de la femme qui n'est pas la nôtre : "ils étaient forts, tous ceux qu'elle a tués." Dans notre société, la réciproque existe aussi du côté des femmes qui sont enjolées par certains hommes. N'entrons pas dans ces sentiers, ni dans la réalité actuelle, ni dans la réalité virtuelle.

Mon frère, ma sœur, si ton mariage bat de l'aile, commence à prier sérieusement pour que Dieu intervienne, qu'il transforme vos coeurs à tous les deux. Si possible, tente d'avoir une discussion franche et ouverte avec ton époux ou ton épouse, et ainsi raffermir votre engagement réciproque. N'attends pas de commettre l'adultère avant d'aller chercher de l'aide ! Parle à un frère ou une sœur de confiance dans l'Église ou dans une autre Église.

Si tu es remarié en bonne et due forme, et que ta situation se situe à l'intérieur des clauses d'exception émises par Jésus et par l'apôtre Paul (Matthieu 5 et 19, 1 Corinthiens 7), alors jouis de ton mariage, sans problème de conscience.

Si tu es séparé ou divorcé, et que ton ex ne s'est pas remarié, explore sérieusement la possibilité que vous reveniez ensemble, mais sois accompagné dans ce processus par une personne qui aura la maturité spirituelle et le temps nécessaire pour ce faire.

Secouons-nous du péché qui nous enveloppe si facilement. Confessons nos fautes au Seigneur, cherchons à l'honorer dans tous les aspects de notre vie, et ne laissons pas notre paresse, notre orgueil, nos sentiments trompeurs, nos actions passées, nos regrets, déterminer la suite de notre vie.

Autrefois, nous étions ténèbres, et maintenant, nous sommes lumière dans le Seigneur. Marchons comme des enfants de la lumière !